

# COMMUNE DE SAULNES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2021

**Présents :** M. Adrien ZOLFO, Maire

Mmes SALARI, WAGNER, GONCALVES LEITE, MM. PIERRE, DROPSY, Adjoints, Mmes THIRY, LE FEVRE, POTIER, SCHOEPP, RODRIGUES, MORGENTHALER, MM. ARQUIN, JOURDOIS, BASTOS, SANTINI, CADORIN.

**Excusés :** M GOURDIN (procur. THIRY).

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour. Au préalable, le compte-rendu de la séance du 16 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

### DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil des **décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs du 23 Mai 2020**.

**1) En date du 18 Février 2021**, considérant l'acquisition et l'installation, en Août 2007, d'un **Réseau Informatique** rénové aux **Service Administratifs de la Mairie**, ainsi que les autres Réseaux installés aux **Ecoles Elémentaires** et à la **Bibliothèque - Médiathèque**, considérant la nécessité de prévoir, de poursuivre et d'améliorer la maintenance technique des matériels concernés, suite au dernier renouvellement du 29 Octobre 2019, Monsieur le Maire a décidé de **passer un nouveau Contrat de Prestations de Services pour les Installations Informatique de la Commune de SAULNES, auprès de la Société C.B.C. Informatique** sise à Bascharage (GDL), incluant les options complémentaires (CBC Backup monitoring, Maintenance préventive Software et périphériques impression, etc...) et prévoyant **25 heures de service et de prestations techniques** pour les besoins entrant dans les compétences du prestataire et ce, selon une **redevance de service de 1 975,00 Euros H.T.** (soit 79,00 Euros H.T. l'heure de prestations techniques) **à compter de la date de reconduction du Contrat, soit le 18 Février 2021.**



**Mme Christiane WAGNER, Présidente de Séance** pour l'examen de ce Compte Administratif, a tenu à **insister** sur les **excellents Résultats** de cet **Exercice 2020** et sur la **qualité des prévisions** du Budget Principal, dans une situation très particulière liée au renouvellement général des Conseils Municipaux et à l'apparition de la pandémie Covid-19 en cette année 2020.

En ce qui concerne le **Budget Principal**, la Présidente de Séance insiste sur la **situation excédentaire exceptionnelle de l'Exercice 2020**, assise sur des finances saines transmises par l'équipe municipale précédente, d'une part, et sur une exécution budgétaire fortement amoindrie durant cet Exercice 2020, d'autre part.

En effet, il convient de remarquer une **réduction importante des Dépenses de Fonctionnement en 2020** (-12,22%), bien évidemment liée à une activité municipale très ralentie en raison de la crise sanitaire et des deux périodes de confinement. Parallèlement, les **Recettes de Fonctionnement ont légèrement progressé entre 2019 et 2020** (+5,37%), ce qui conforte l'accroissement de l'Excédent de Fonctionnement.

Monsieur le Maire avait indiqué, lors de son vote le 2 Juillet, que ce Budget 2020 pouvait être considéré comme de « **transition de la transition** ». Cette appréciation est confirmée par des **Dépenses d'Investissement fortement réduites** par rapport aux Budgets du Mandat précédent.

La **nouvelle équipe municipale** élue en Mars, installée seulement le 23 Mai 2020, n'avait **pas la possibilité d'utiliser cet Exercice budgétaire pour lancer son programme de travaux et d'équipements**.

Elle pourra le faire dès le Budget 2021, en s'appuyant sur des finances saines et renforcées.

La Présidente de Séance a conclu en rappelant que **les Comptes 2020 de la Commune intègrent toujours les Résultats positifs du dernier Budget Annexe 2019 du Service des Eaux** (+ 5 958,14 € en Investissement, + 65 950,05 € en Fonctionnement) avant transfert de la compétence « Distribution Eau Potable » à la Communauté d'Agglomération de Longwy (01/01/2020). La Convention de Transfert, et ses diverses modalités notamment financières, n'a pas encore été présentée par la CAL, malgré des discussions et des accords de principe intervenus en fin d'année 2020.

## **COMPTE DE GESTION 2020**

Le Maire rappelle au Conseil que **le Compte Administratif est voté en concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui contrôle l'ensemble des comptes de la Commune ordonnatrice**, et propose au Conseil **d'approuver le Compte de Gestion dressé par M. JACQUEMIN, Trésorier**.

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2020,

**DECLARE, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé, pour l'Exercice 2020, par le Trésorier, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.**

## **COMMUNE : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020 de la COMMUNE, constatant que ce compte fait apparaître un Excédent de Fonctionnement de 1 302 102,79 Euros,**

**DECIDE d'affecter le Résultat de Fonctionnement comme suit :**

**- à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) pour 1 302 102,79 Euros.**

## **DEMANDES SUBVENTIONS AMENAGEMENT ZONE DE LOISIRS SUR L'ANCIENNE ZAC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **7 Décembre 2017**, la Commune a conclu une Convention d'Objectif et de Moyens avec le GEIE ECOTRANSFAIRE, afin de mettre en place un **projet novateur et ambitieux portant sur la volonté d'inscrire la Ville dans des perspectives de rénovation et de transition énergétique**, en permettant de définir plusieurs orientations qui ont été inscrites dans le projet intitulé « **Saulnes, vers la Transition 2030** ».

Dans le cadre des 3 Commissions qui animent ce projet, composées d'élus, d'habitants et de techniciens, est née l'idée de transformer une partie de l'ancienne Zone d'Activité (ZAC), qui jouxte les sentiers cyclopédestres de la Communauté d'Agglomération de Longwy, en Zone de Loisirs. En plus de la requalification de cette ancienne friche industrielle traversée par le sentier de randonnée cyclopédestre de la Communauté d'agglomération du Grand Longwy, l'objectif est d'offrir un lieu de rencontre intergénérationnel agréable, de repos et de pratique sportive qui soit le reflet de l'engagement de la Commune vers l'environnement, la mobilité douce, la pratique sportive et le bien vivre à Saulnes.

L'installation comprend une grande halle couverte avec un local technique, des toilettes pour le public, une boucle sportive avec des agrès de franchissement, un espace pique-nique couvert avec barbecue, une piste d'apprentissage pour le vélo et une piste de franchissement, des jeux pour ados, un parc fitness, une fontaine à eau, des espaces détente, ainsi qu'un aménagement paysagé et arboré de cet espace.

L'opération, programmée de Septembre 2021 à Juin 2022, a été **estimée** par le Cabinet d'étude TECHNI CONSEIL à **474 059,10 €uros H.T.**, auxquels **s'ajoutent les frais de Maitrise d'œuvre estimés à 19 000,00 €uros H.T.**, soit un total de **493 059,10 €uros H.T.**

Au regard des aspects techniques et financiers des travaux envisagés, Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de **trouver un large panel de financements pour garantir la réalisation du projet dans la limite des moyens budgétaires de la Commune.**

Considérant le passé et l'histoire de la Ville de SAULNES, issus de l'ère sidérurgique et minière aujourd'hui disparue, et la volonté affirmée de la Commune de s'engager vers l'avenir avec le projet « Saulnes, vers la Transition 2030 », **le Conseil décide à l'unanimité :**

**- d'approuver le Plan de Financement Prévisionnel du projet d'Aménagement d'une Zone de Loisirs** sur l'ancienne ZAC de Saulnes, pour un montant de dépenses estimé à **493 059,10 € H.T.**,

**- de solliciter une subvention pour le Programme d'Investissement concerné au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),**

**- de solliciter une subvention pour le Programme d'Investissement concerné au titre du Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité de la Région Grand-Est.**

## **DEMANDES SUBVENTIONS REHABILITATION RUE SOUS-CHATIER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que **la Commune de SAULNES a engagé, de longue date, un vaste projet de Requalification Urbaine de la Ville, passant notamment par une opération de Réhabilitation des Voiries des Cités Ouvrières et Minières** de SAULNES, laissées à l'abandon à la suite de la disparition brutale de l'Industrie Sidérurgique et Minière, et dégradées par le temps et l'accroissement de la circulation des véhicules.

Le coût global estimatif de l'opération étant important, la Commune de SAULNES a donc décidé de mettre en place un **programme pluriannuel de Réhabilitation** des Cités Ouvrières et Minières.

**Le nouveau Programme concerne la Rue Sous-Châtier dont le projet prévoit des travaux de Requalification de la Voirie et du passage en LED de l'éclairage public.**

Au regard des aspects techniques et financiers des travaux envisagés, Monsieur le Maire insiste sur la **nécessité de trouver un large panel de financements pour garantir la réalisation du projet dans la limite des moyens budgétaires de la Commune.**

Considérant le passé et l'histoire de la Ville de SAULNES, issus de l'ère sidérurgique et minière aujourd'hui disparue, et la volonté affirmée de la Commune d'engager un projet concerté et ambitieux de Requalification Urbaine qui concerne directement les « lieux de vie » des anciennes Cités Ouvrières et Minières de la Ville, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de confirmer le Programme d'Investissement de Requalification de la rue Sous-Châtier et passage de l'éclairage public en LED,**
- **d'approuver le Plan de Financement Prévisionnel de ce projet, pour un montant de dépenses estimé à 324 539,50 Euros H.T.,**
  
- **de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy au titre du Fonds de Concours 2020 et 2021,**
  
- **de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, au titre du Soutien aux communes fragiles de la programmation du Contrat Territoires Solidaires 2016-2021.**

## **DEMANDES SUBVENTIONS REHABILITATION RUE SOUS-CHATIER PASSAGE ECLAIRAGE EN LED**

Pour les mêmes motivations, objectifs et considérations, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de confirmer le Programme d'Investissement de Requalification de la rue Sous-Châtier et passage de l'éclairage public en LED,**
- **d'approuver le Plan de Financement Prévisionnel de ce projet, pour un montant de dépenses estimé à 324 539,50 Euros H.T. dont 17 680 Euros H.T. dont 17 680 Euros H.T. sont consacrés au passage de l'éclairage public en LED,**
  
- **de solliciter une subvention pour le Programme d'Investissement concerné au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),**

**- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, au titre du Plan de Relance départemental 2021 de la programmation du Contrat Territoires Solidaires 2016-2021.**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE  
EST LEVEE A 21 HEURES 30**